JMC AUTO MOTO ECOLE

8, Rue Auguste MATON
59870 Marchiennes
autoecolejmc@gmail.com
Tel : 03 27 98 29 51

Siret : 412 529 356 00013
Code APE : 8553Z
Agrément Préfectoral : E12059 21840
TVA Intracommunautaire : FR00412529356

Notice explicative pour préparer votre dossier d'inscription

Vous trouverez ci-après les étapes à suivre pour effectuer une inscription dans notre établissement.

Etape 1 => Rassembler les documents suivants :

- **Pour les permis : B (Voiture), A2 (Moto), AM (Scooter)**
- **Pour la formation « PASSERELLE » (7h) : A2 => A (moto)**

  - e-Photos d'identité agréées A.N.T.S (le code e-photo doit être **valide**)
  - La pièce d'identité du candidat **en cours de validité** (Carte d'identité recto-verso ou passeport)
  - Pour les candidats agés de moins de 25 ans :
    - Le certificat individuel à la défense (JAPD ou JDC)
    - Les ASSR obtenues au collége (ou ASR)
      - en classe de 5ème (ASSR1) pour le permis AM et
      - en classe de 3ème (ASSR2) pour les autes permis
  - Un justificatif de domicile de **moins de 6 mois** au nom du candidat ou de son hébergeur.
    => Documents acceptés (Facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable)
  - Pour les candidats domiciliés chez un hébergeur :
    - La pièce d'identité de l'hébergeant (Carte d'identité recto-verso ou passeport)
    - L'attestation d'hébergement (voir modèles à télécharger sur internet)
  - Pour les candidats mineurs :
    - La pièce d'identité du responsable légal (Pièce d'identité recto-verso ou passeport)
    - L'attestation de recensement (Délivrée par la mairie à partir de 16 ans)
  - Pour les candidats qui possédent déjà un permis de conduire :
    - Le permis de conduire actuel recto-verso du candidat
  - Deux enveloppes suivi 50gr (disponibles à la Poste) (A fournir lors de la signature du contrat)
  - Un acompte de 150 euros.

- **Pour la formation 125cm3 (7h) : B => A1(L5E)**
  - 1 photo d'identité aux normes
  - Le permis de conduire actuel recto-verso .
  - Le règlement du montant de la formation

Etape 2 => Transmettre les documents et le règlement à l'auto-école :

Plusieurs solutions s'offrent à vous :

- Nous contacter pour plannifier un rendez vous au bureau afin de constituer votre dossier. Vous viendrez dans ce cas avec les pièces originales qui seront scannées par nos soins. Pas besoin de les photocopier.
- Nous envoyer vos documents et votre règlement par courrier à l'adresse suivante :
  JMC AUTO ECOLE 8, rue Auguste Maton 59870 Marchiennes
- Scanner les documents qui peuvent l'être et nous les envoyer par mail à autoecolejmc@gmail.com

Remarque :

- Si vous réalisez vous même les photocopies ou les scans, veillez à ce qu'ils soient complets et de bonne qualité afin d'être validés par la préfecture.

Etape 3 => A réception de votre dossier :

- Nous vous transmettrons :
  - ✓ Le document « mandat » à compléter pour l'enregistrement sur ANTS par nos soins
  - ✓ Le document « RGPD » à compléter relatif à vos données personnelles
- Nous conviendrons d'un rendez-vous pour votre évaluation de départ.
- A l'issue de votre évaluation,
  - ✓ nous éditerons votre contrat de formation et finaliserons les formalités d'inscription.
  - ✓ nous vous délivrerons vos fournitures administratives en fonction de la formation que vous aurez choisie.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au **03 27 98 29 51** , ou par mail à **autoecolejmc@gmail.com** pour un complément d'information.

JMC AUTO MOTO ECOLE